



CENTRE DE FORMATION

Comité des Yvelines de Tennis

Formation: Enseigner le Paratennis

31/08, 01 et 02/09

Cette action est financée par les fonds conventionnels de la branche du sport.

Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n°11780519078 (Cet enregistrement ne vaut pas agrément par l'État.)



CENTRE DE FORMATION COMITE DES YVELINES DE TENNIS

Intitulé de la formation	ENSEIGNER LE PARATENNIS
Publics concernés	Enseignants
Nombre de places disponibles	Minimum: 61Maximum:12
Volume de formation	3 journées – 21H + 3H en distancie!
Dates, horaires et lieu de formation	31/08, 01 et 02/09/2023 Horaires: 9H00 -17H00 Lieu : Comité des Yvelines de tennis Chemin du parc des sports -78810 FEUCHEROLLES
Intervenants	Aurélie SOMARRIBA et Xavier LERAYS (formateur encadrement Sourds et Ma lentendants)
Prérequis	Être titulaire d'une qualification spécifique tennis (CQP AMT, CQP ET, DEJEPS, DESJEPS, BE1 BE2)
Objectifs	ENCADRER ET METTRE EN PLACE UN PROJET PARATENNIS DANS SON CLUB <ul style="list-style-type: none">• Connaissance du handicap• Mettre en place et gérer un projet paratennis• Enseigner l'activité tennis en fauteuil et la mobilité du fauteuil• Réaliser des tests physiques et des jeux au Filet• Animer une séance de tennis en fauteuil
Contenu de la formation	<ul style="list-style-type: none">• Connaître le handicap et ses implications• Connaître le fonctionnement du Paratennis• Aspects pédagogiques de l'enseignement et entraînement à des joueurs présentant un handicap moteur (tennis en fauteuil)• Connaître les spécificités du fauteuil roulant (manipulation, technique, tactique)• Aspects pédagogiques de l'enseignement et entraînement à des joueurs présentant un déficit auditif• Mise en situation pédagogique
Coût de la formation par personne et modalités d'inscription	1) Formation dans le cadre d'une Action collective Pas de règlement pour les salariés et dirigeants des clubs ayant réglé leur cotisation à la formation professionnelle et adhérent à l'AFDAS 2) Dans les autres cas: 1 400€
Date limite d'inscription	26 août 2023



CENTRE DE FORMATION COMITE DES YVELINES DE TENNIS

ENSEIGNER LE PARATENNIS

A retourner au Comité des Yvelines de Tennis dans les délais indiqués

CLUB d'appartenance : Code club : 57

No adhérent AFDAS : No SIRET: _____

Stagiaire - NOM : Prénom:

Salarié(e) Profession au sein du club :

No Sécurité Sociale : _____

Date Naissance : __/__/__ Lieu de naissance

Email:

Téléphone :

Adresse personnelle :

Code Postal : Ville :

DIRIGEANT Responsable de l'inscription

Fonction :

NOM : Prénom :

Téléphone : Email :

Code d'accès AFDAS : MDP :

(Si inscription par le Comité)

ENSEIGNER LE PARATENNIS

- Salarié d'un club ayant réglé sa cotisation à la formation professionnelle et adhérent à l'AFDAS **Action collective***
- Autres cas

*Action collective : pas de règlement pour les salariés des clubs ayant réglé leur cotisation à la formation professionnelle et adhérent à l'AFDAS.